

# **P R O C È S - V E R B A L**

Procès-verbal de la deuxième rencontre de l'année 2008 du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain, tenue à l'hôtel de ville de Champlain, au 819, Notre-Dame, Champlain (Québec), le 29 octobre 2008 à 19 h 30

Sont présents : M. Jean Houde – Ville de Champlain  
M. Éric Allen – Observatoire du CEGEP de Trois-Rivières  
Mme Odette Dontigny – Citoyenne  
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie  
M. Philippe Dusol – Citoyen  
M. Claude Pintal – Conseiller Ville de Champlain  
M. Jacques Normandin – Association sportive et écologique de la Batiscan

Invité : M. Robert Comeau, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Observateur : M. Claude Champagne, Observatoire du CEGEP de Trois-Rivières

Sont absents : M. Marcel Marchand – MRC des Chenaux

## **1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Formant quorum, Monsieur Jean Houde ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remerciant de leur présence.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Jean Houde invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été remis à leur arrivée. Puis, il fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

*Il est proposé par M. Éric Allen et appuyé par M. Jacques Normandin d'adopter l'ordre du jour proposé en déplaçant le point 5 avant le point 3, ajoutant le point « Chemin de contournement » dans le varia et laissant le varia ouvert. Adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. *Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour;*

3. *Mauvaises odeurs durant l'été;*
4. *Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 21 mai 2008;*
5. *Suivi du procès-verbal du 21 mai 2008;*
6. *Compostage au L.E.S. de Champlain;*
7. *Usine Nutra Canada;*
8. *Pollution lumineuse;*
9. *Varia :*
  - a) *Chemin de contournement*
10. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
11. *Levée de la réunion.*

### **3. MAUVAISES ODEURS DURANT L'ÉTÉ**

M. Robert Comeau explique que plusieurs facteurs ont contribué à amplifier les odeurs en 2008 : projet pilote de compostage avec Conporec (obligation gouvernementale de composter), travaux de mise aux normes du lieu d'enfouissement (travaux correctifs, déplacement de matières) et la réception de matières résiduelles acheminées par le MDDEP.

Le projet pilote de compostage avec Conporec se termine en décembre et il ne sera pas renouvelé, et il y a beaucoup moins de travaux prévus pour 2009.

Dans le budget 2009, la Régie de gestion des matières résiduelles a réservé une somme d'argent pour qu'Odotech réalise une étude détaillée sur les odeurs provenant du lieu d'enfouissement. Odotech est une firme spécialisée dans les questions d'odeur. Dans le cadre de son étude, Odotech mettra en place un comité d'observateurs pour les odeurs, et ces personnes seront formées pour reconnaître et évaluer les différentes odeurs. Cette étude permettra d'identifier les principales problématiques et d'apporter les bons correctifs pour réduire au maximum les odeurs. Elle permettra également de mesurer l'état de la situation ou l'amélioration de la situation.

M. Comeau mentionne qu'une torchère sera mise en place prochainement au lieu d'enfouissement pour brûler les biogaz qui sont une source d'odeur. Ceci permettra donc de réduire l'émission d'odeur. Cependant, la torchère ne fera pas disparaître toutes les odeurs. M. Éric Allen mentionne à M. Comeau qu'il aimerait participer au choix de l'emplacement de la torchère afin qu'elle ne crée pas de nuisance aux activités de l'observatoire.

Les responsables des ressources humaines et des services techniques de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie travaillent actuellement à élaborer une politique, un programme de sensibilisation, pour sensibiliser le personnel de la Régie et le personnel de la municipalité qui opèrent le lieu d'enfouissement de Champlain aux conséquences des gestes

qu'ils posent ou ne posent pas. Par exemple, le fait de laisser de l'eau dans un fossé pourrait générer des nuisances.

M. Claude Pintal souligne à M. Comeau qu'un balai devrait être mis à la disposition des utilisateurs de l'éco-centre afin qu'ils puissent nettoyer leur remorque avant de partir, au lieu de partir en laissant le panneau de la remorque ouvert pour que celui-ci se vide de ses restes sur le chemin du retour.

M. Pintal mentionne également que les employés qui travaillent au lieu d'enfouissement devraient être sensibilisés à recueillir les déchets qu'ils rencontrent sur les routes autour du site.

À partir de la mi-janvier 2009, les vieilles cellules d'enfouissement du site ne pourront plus être utilisées et l'an prochain elles seront complètement fermées. Le recouvrement final sera donc mis en place sur celles-ci.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 MAI 2008**

M. Jean Houde fait la lecture du procès-verbal de la rencontre 21 mai 2008.

*Puisque les membres n'ont pas de modification à apporter, M. Éric Allen, appuyé de Mme Odette Dontigny, propose que le procès-verbal du 21 mai 2008 soit adopté tel quel.*

*Adopté à l'unanimité.*

#### **5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 MAI 2008**

Mme Dontigny souligne que le lieu d'enfouissement accueille de plus en plus tôt les matières résiduelles. M. Jean Houde mentionne qu'effectivement les heures d'ouverture du lieu d'enfouissement ont été modifiées afin d'accommoder certains transporteurs. L'enfouissement commence maintenant à 6 h 30. M. Houde précise que s'il y a une problématique en rapport avec ces modifications, il en prendra note et le transmettra à la municipalité. Mme Dontigny mentionne que la circulation et le bruit qui l'accompagne commencent de plus en plus tôt le matin.

#### **6. COMPOSTAGE AU L.E.S. DE CHAMPLAIN**

Le projet pilote de compostage réalisé par Comporec ne sera pas prolongé. Il prendra fin à la fin de 2008. Pour l'instant, seul le compostage des feuilles se poursuivra au lieu d'enfouissement de Champlain.

## **7. USINE NATRA CANADA »**

La préparation du terrain est commencée et l'usine devrait être construite en 2009. Reste à installer la conduite d'eaux usées. La municipalité devrait recevoir bientôt les documents nécessaires à l'obtention du permis de construction.

L'usine extraira les éléments nutritifs des petits fruits. Ces extraits servent à la fabrication de médicaments, de suppléments alimentaires et de cosmétiques.

M. Éric Allen demande à M. Jean Houde de pouvoir rencontrer les promoteurs de ce projet, car on doit faire attention à la façon d'aménager le site pour qu'il ne cause pas de nuisances à l'observatoire (ex. : pollution lumineuse, panache de chaleur, surface asphaltée qui dégage de la chaleur la nuit,...). M. Jean Houde demandera au promoteur de contacter M. Allen.

## **8. POLLUTION LUMINEUSE**

M. Éric Allen informe M. Jean Houde que les lumières du lieu d'enfouissement de Champlain demeurent allumées la nuit. M. Houde mentionne qu'il s'occupera de remédier à cette situation.

## **9. VARIA**

### **a) Chemin de contournement**

La Régie de gestion des matières résiduelles a adopté un règlement d'emprunt pour la réalisation d'une voie de contournement pour l'accès au lieu d'enfouissement de Champlain, car le ministère des Transports n'a pas montré d'ouverture pour une bretelle d'accès à l'autoroute 40. Le projet est évalué à 4 millions de dollars. Mais avant d'être effectif, le règlement d'emprunt de la Régie doit être adopté par tous ses membres. Ce règlement n'a pas été adopté par tous les membres de la Régie, donc le projet est retardé.

La position de la municipalité de Champlain dans ce dossier est que si l'on veut enfouir davantage au lieu d'enfouissement de Champlain les citoyens ne doivent pas être pénalisés. L'étude d'impact du lieu d'enfouissement est basée sur l'enfouissement de 35 000 tonnes par année. Cette année, le lieu d'enfouissement a enfoui 100 000 tonnes de matière. Sans la voie de contournement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exigera que le lieu d'enfouissement respecte son décret qui prévoit l'enfouissement de 35 000 tonnes par année.

## 10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité aura lieu vers le milieu du mois de mars 2009, un mercredi à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Champlain, 819, Notre-Dame.

## 11. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

-----

CE 18<sup>IÈME</sup> JOUR DE MARS 2009



---

Patrick Simard, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement  
sanitaire de Champlain